



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

N° DBC 20201015-06

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020 à 11H00

Date de la convocation : 09 octobre 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 octobre 2020 à 11 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Philippe BLANCHOZ, Jean-Éric GARRET, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON

Membres ayant donné pouvoir :

Sylvain HERMAN à Stéphane RODIER
Michel COUPERIER à Georges LOPEZ
Patrick SAUZEDDE à Frédéric CHONIER

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Total votants :

26

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DÉPARTEMENTAL DEMANDES DE CONTRIBUTIONS

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-19 du 31 mai 2018 approuvant les modalités d'accompagnement financier des ménages bénéficiaires du PIG départemental 2016-2019 ;

Vu la Convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements du 29 novembre 2018 signée par le Conseil départemental et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20191219-29 du 19 décembre 2019 prolongeant sa participation au PIG départemental jusqu'au 31 décembre 2020.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG départemental, la Communauté de Communes a reçu 1 dossier de demande de contribution d'un propriétaire occupant de la part du Département du Puy-de-Dôme pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Ces dossiers concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
CARROLA José	Saint-Rémy-sur-Durolle	21 740,09 €	500 € (précarité énergétique)	500,00 €
TOTAL		21 740,09 €	/	500,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de la contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus, pour un montant de **500,00 €** ;
- **Autorise** le versement de la contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 26	Membres présents : 23	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26	Pour : 26	Contre :
Abstention :		



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

